



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réchauffement climatique et plan d'action

Question écrite n° 8344

Texte de la question

Mme Martine Etienne interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le plan du Gouvernement pour anticiper le scénario à + 4°C d'ici 2100. Les rapports du GIEC qui se succèdent tirent la sonnette d'alarme et posent un constat irréfutable : l'activité humaine est responsable du réchauffement climatique. Le réel en est témoin si bien que l'été 2022 a été l'un des plus caniculaires en France avec une température moyenne inégalée. Cette situation expose l'humanité à une multiplication des événements extrêmes comme les feux de forêt et les tempêtes. D'ailleurs, les conséquences du réchauffement climatique ne se heurtent pas aux frontières : la population mondiale est concernée puisque quasiment une personne sur deux vit dans un territoire hautement vulnérable au changement climatique. De même, il s'agit d'un phénomène dont les impacts sont généralisés : si on connaît certains effets de l'augmentation de la température moyenne, les scientifiques ne sont pas en mesure de prévoir tous les effets. Toutes les strates du vivant sont impactées : à ce jour, la moitié des espèces végétales et animales ont commencé à migrer vers les pôles à la recherche de fraîcheur. Face à cette situation, la politique écologique d'Emmanuel Macron depuis son élection en 2017 a été extrêmement insuffisante et a témoigné d'un déni qui s'est traduit par une condamnation pour inaction climatique. Pourtant, ce ne sont pas les alertes qui ont manqué mais, alors que le réchauffement climatique interroge la préservation de l'espèce humaine sur Terre, le Président Macron et le Gouvernement préfèrent les opérations de communication aux solutions concrètes. Ainsi, le Gouvernement souhaiterait mener une énième consultation publique et présenter un plan d'adaptation du pays au réchauffement climatique en prenant en compte un scénario à + 4°C d'ici l'année 2100. Le scénario à + 4°C est désormais loin de la limite fixée à 1,5°C de l'accord de Paris en 2015. La France est déjà à + 1,7°C compte tenu de sa position géographique. Concrètement, il ne nous reste plus que quelques années pour opérer une bifurcation à la hauteur, comme le soulignait l'une des conclusions du dernier rapport du GIEC : « Il existe une fenêtre de tir très courte pour assurer un avenir vivable pour tous. ». Les mesurette, à l'image de la communication gouvernementale sur la responsabilité individuelle, ne suffisent pas. Selon Carbone 4, un quart du chemin à parcourir pour limiter les effets du changement climatique relèvent de la somme des bonnes volontés, ce qui signifie que les trois quarts restants doivent relever d'une transformation systémique. Le groupe LFI-NUPES propose de s'attaquer aux véritables causes, c'est-à-dire au modèle économique productiviste devenu insoutenable pour la planète. Pour cela, le groupe porte une méthode : la planification écologique à tous les niveaux, avec la règle verte comme ligne directrice. Aussi, il faut engager une transformation des marchés financiers pour que la nouvelle donne environnementale soit au centre ; mettre en place un protectionnisme écologique et solidaire et s'attaquer aux plus gros pollueurs : les 10 % des Français les plus riches polluent 8 fois plus que les 10 % des Français les moins riches. Enfin, il faut bâtir une diplomatie climatique internationale en portant les principes de la règle verte et des propositions comme la création d'un tribunal international de justice climatique, comme le propose la Bolivie depuis 2009. Ainsi, elle l'interroge pour savoir de quelle manière le Gouvernement compte dépasser le modèle économique productiviste pour limiter les effets irréversibles du réchauffement climatique.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8344

Rubrique : Climat

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4836

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)